

Mammifères classés nuisibles	TOTAL	Juillet 2018	Août 2018	Sept 2018	Oct 2018	Nov 2018	Déc 2018	Janv 2019	Fév 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019
Renard													
Vison d'Amérique													
Ragondin													
Rat musqué													
Raton laveur													
Fouine													
Captures accidentelles													
Martre													
Putois													
Belette													
Autres :													



N'oubliez pas de nous retourner vos CONSTATATIONS DE DEGÂTS

Commentaires :

A réexpédier avant le 30/09/2019 A :

Fait le :/ 2019

Conformément article 8 de l'AM du 29/01/2007



Fédération Départementale
Des Chasseurs du Finistère

18, rue A.R.J Turgot – Ty Nay
29000 QUIMPER

Signature :

Rappel de la réglementation :
Le retour à la DDTM est une formalité obligatoire, sous risque de suppression d'agrément !
Conformément à l'article 9 de l'AM du 29/01/2007.

Que vous ayez piégé ou pas cette saison !

**Une sanction pénale est également prévue par le code de l'environnement pour ce type d'infraction (non transmission du registre au préfet).
Infraction de 4ème classe (article R 428-19II)**

Le formulaire d'enquête piégeage peut être téléchargé sur le site de la FDC29
et renvoyer par e-mail federation.chasseurs29@fdc29.com